



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE *

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : LAFITA PARFUM CARD BASTILLE
Code de produit : LF1V226, LF1V426
UFI : D770-90JV-000P-8WEM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC3 Produits d'assainissement de l'air pour les pièces intérieures (action instantanée). Désodorisant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Dovox B.V.
Leemansweg 40
6827 BX Arnhem, les Pays-Bas
Téléphone : +31-30-7116 824
E-mail : info@dovox.nl
Website : www.dovox.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

NL - Téléphone : +31-30-7116 824 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS *

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Irritation cutanée, catégorie 2. Irritation oculaire, catégorie 2. Sensibilisation cutanée, catégorie 1. 1272/2008) Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2.

Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

Risques physiques/chimiques : N'est pas classé selon les directives de CE.

Risques pour l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



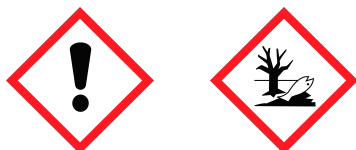
Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et pour lesquels il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases	: H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P280	Porter des gants de protection.
	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

: Contient: 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one (isomères) ; Linalol ; Salicylate de benzyle ; Acétate de linalyle ; (Ethoxyméthoxy)cyclododécane ; 3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol ; Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle ; 1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one ; (Z)-3,4,5,6,6-pentaméthylhept-3-en-2-one ; 3,7-Diméthyl-octane-3-ol ; Citronellol ; d-Limonène ; (E)-2-Méthoxy-4-(1-propényl)phénol ; 1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one ; Trans-delta-damascone .

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations supérieures à 0,1%. Santé humaine: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Environnement: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nom chimique	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one (isomères)	10 - < 20	----	915-730-3		01-2119489989-04
Linalol	5 - < 10	78-70-6	201-134-4		01-2119474016-42
Salicylate de benzyle	5 - < 10	118-58-1	204-262-9		01-2119969442-31
Acétate de linalyle	1 - < 5	115-95-7	204-116-4		01-2119454789-19
Anisaldéhyde	1 - < 5	123-11-5	204-602-6		01-2119977101-43
(2E)-2-Éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	1 - < 5	106185-75-5	701-122-3		01-2119529224-45
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	1 - < 5	58567-11-6	261-332-1		01-2119971571-34
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	1 - < 5	10339-55-6	233-732-6		01-2119969272-32
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	1 - < 5	32210-23-4	250-954-9		01-2119976286-24
3-Méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentén-1-yl)pent-4-én-2-ol	1 - < 2,5	67801-20-1	267-140-4		01-2119940039-39
Vanilline	1 - < 5	121-33-5	204-465-2		01-2119516040-60
(3-Méthylbutoxy)acétate d'allyle	0,1 - < 1	67634-00-8	266-803-5		01-2120795456-39
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	0,1 - < 1	33704-61-9	251-649-3		01-2119977131-40
[3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	0,1 - < 1	469-61-4	207-418-4		
Salicylate de (Z)-3-hexényle	0,1 - < 1	65405-77-8	265-745-8		01-2119987320-37
(Z)-3,4,5,6,6-pentaméthylhept-3-en-2-one	0,1 - < 1	81786-73-4	279-822-9		01-2119980043-42
3,7-Diméthyl-octane-3-ol	0,1 - < 1	78-69-3	201-133-9		01-2119454788-21
Citronellol	0,1 - < 1	106-22-9	203-375-0		01-2119453995-23
d-Limonène	0,1 - < 1	5989-27-5	227-813-5		01-2119529223-47
(E)-2-Méthoxy-4-(1-propényl)phénol	0,01 - < 0,1	5932-68-3	227-678-2		01-2120223682-61
1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	0,01 - < 0,1	23726-93-4	245-844-2		01-2120105798-49
Trans-delta-damascone	0,01 - < 0,1	71048-82-3	275-156-8		01-2119535122-53

Nom chimique	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one (isomères)	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 1	H315; H317; H410	GHS07; GHS09	
Linalol	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
Salicylate de benzyle	Eye Irrit. 2; Aquatic Chronic 3; Skin Sens. 1B	H319; H412; H317	GHS07	
Acétate de linalyle	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
Anisaldéhyde	Aquatic Chronic 3	H412		
(2E)-2-Éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	Eye Irrit. 2; Aquatic Chronic 2	H319; H411	GHS07; GHS09	
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 2	H315; H317; H411	GHS07; GHS09	
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Skin Sens. 1B	H317	GHS07	
3-Méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentén-1-yl)pent-4-én-2-ol	Aquatic Chronic 2	H411	GHS09	
Vanilline	Eye Irrit. 2	H319	GHS07	
(3-Méthylbutoxy)acétate d'allyle	Acute Tox. 4; Acute Tox. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H302; H330; H400; H410	GHS06; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2; Aquatic Chronic 2	H315; H317; H319; H411	GHS07; GHS09	
[3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H304; H315; H400; H410	GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 10 M (chronic) = 10
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Aquatic Acute 1	H400	GHS09	M (acute) = 1
(Z)-3,4,5,6,6-pentaméthylhept-3-en-2-one	Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 2	H317; H411	GHS07; GHS09	
3,7-Diméthyl-octane-3-ol	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
Citronellol	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
d-Limonène	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 3	H226; H304; H315; H317; H400; H412	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 1
(E)-2-Méthoxy-4-(1-propényl)phénol	Acute Tox. 4; Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1A; Eye Irrit. 2; Acute Tox. 4; STOT SE 3	H302; H312; H315; H317; H319; H332; H335	GHS07	H317 : C >= 0,01 %
1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1A; Aquatic Chronic 2	H315; H317; H411	GHS07; GHS09	
Trans-delta-damascone	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1; Skin Sens. 1A	H302; H315; H400; H410; H317	GHS07; GHS09	M (acute) = 1

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Non applicable dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Instructions pour le médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
Non appropriés : Jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précautions à prendre pour les pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.
Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter d'éclabousser. Porter un vêtement de protection.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des substances oxydantes.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballages déconseillés : Inconnu.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connu sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m3)	VLE 15 min. (mg/m3)	Observations	Source
d-Limonène	CH	28 40	80 80		MAC: DE, CH Grenzwerte am Arbeitsplatz 2016, Suva Pro
1,1'-Oxydipropane-2-ol	CH	67 200	- 400	4x15 min., Einatembar, Schwangerschaftsgruppe C	MAC: DE SDS Parfum Foxy 102099A, IFF, 2017

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one (isomères)	Inhalation				30 mg/m3
	Dermale			0,648 mg/kg bw/day	28,7 mg/kg bw/day
Linalol	Inhalation	3 mg/kg bw			24.58 mg/m3
	Dermale			3 mg/kg bw/day	3.5 mg/kg bw/day
Salicylate de benzyle	Inhalation				7,8 mg/m3
	Dermale				2,21 mg/kg bw/day
Acétate de linalyle	Dermale	0,2362 mg/kg bw		0,2362 mg/kg bw/day	2,5 mg/kg bw/day
Anisaldéhyde	Inhalation				2,75 mg/m3
	Dermale				3,33 mg/kg bw/day
(2E)-2-Éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	Inhalation				5,88 mg/m3
					21 mg/m3
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Dermale				6 mg/kg bw/day
	Inhalation				23,5 mg/m3



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	Dermale Inhalation Dermale	1,6 mg/kg bw	18 mg/m3 5,5 mg/kg bw	1,6 mg/kg bw/day	3,3 mg/kg bw/day 3 mg/m3 2,7 mg/kg bw/day
3-Méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentén-1-yl)pent-4-én-2-ol	Inhalation				92,75 mg/m3
(3-Méthylbutoxy)acétate d'allyle	Dermale Dermale Inhalation				6,67 mg/kg bw/day 1,4 mg/kg bw/day 4,93 mg/m3
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	Inhalation				1,47 mg/m3
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Dermale Inhalation Dermale			5,510 mg/kg bw/day	0,42 mg/kg bw/day 1,59 mg/m3 0,9 mg/kg bw/day
3,7-Diméthyl-octane-3-ol	Inhalation Dermale			0,190 mg/kg bw/day	11,14 mg/m3 3,16 mg/kg bw/day
Citronellol	Inhalation Dermale	10 mg/m3 2,950 mg/kg bw		10 mg/m3	161,6 mg/m3 327,4 mg/kg bw/day
d-Limonène	Inhalation Dermale				66,7 mg/m3 9,5 mg/kg bw/day
(E)-2-Méthoxy-4-(1-propényl)phénol	Inhalation Dermale				6 mg/m3 1,71 mg/kg bw/day
1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	Inhalation				2,71 mg/m3
Trans-delta-damascone	Dermale Inhalation Dermale			0,116 mg/kg bw/day	0,77 mg/kg bw/day 1,5 mg/m3 2,1 mg/kg bw/day
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Dermale Inhalation				84 mg/kg bw/day 238 mg/m3

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one (isomères)	Inhalation				9 mg/m3
	Dermale			0,38 mg/kg bw/day	17,2 mg/kg bw/day
Linalol	Orale Dermale	1.5 mg/kg bw		1.5 mg/kg bw/day	3 mg/kg bw/day 1.25 mg/kg bw/day
	Inhalation				4.33 mg/m3
Salicylate de benzyle	Orale Inhalation Dermale				2.49 mg/kg bw/day 1,37 mg/m3 0,79 mg/kg bw/day
Acétate de linalyle	Orale Dermale	0,2362 mg/kg bw		0,2362 mg/kg bw/day	0,79 mg/kg bw/day 1,25 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,68 mg/m3
Anisaldéhyde	Orale Inhalation				0,2 mg/kg bw/day 1,74 mg/m3



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

(2E)-2-Éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	Dermale Orale Inhalation				2 mg/kg bw/day 1 mg/kg bw/day 5,2 mg/m3
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Dermale Orale Inhalation				3 mg/kg bw/day 3 mg/kg bw/day 5,8 mg/m3
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	Dermale Orale Inhalation		4,4 mg/m3		1,67 mg/kg bw/day 1,67 mg/kg bw/day 0,74 mg/m3
3-Méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentén-1-yl)pent-4-én-2-ol	Dermale Orale Inhalation	1,6 mg/kg bw	2,7 mg/kg bw	1,6 mg/kg bw/day	1,4 mg/kg bw/day 0,2 mg/kg bw/day 23,15 mg/m3
(3-Méthylbutoxy)acétate d'allyle	Dermale Orale Orale		1,3 mg/kg bw		3,33 mg/kg bw/day 3,33 mg/kg bw/day 0,5 mg/kg bw/day
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	Dermale Inhalation				0,87 mg/kg bw/day 0,44 mg/m3
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Dermale Orale Inhalation			3,241 mg/kg bw/day	0,25 mg/kg bw/day 0,25 mg/kg bw/day 0,39 mg/m3
3,7-Diméthyl-octane-3-ol	Dermale Orale Inhalation				0,45 mg/kg bw/day 0,23 mg/kg bw/day 2,75 mg/m3
Citronellol	Dermale Orale Inhalation			0,190 mg/kg bw/day	1,58 mg/kg bw/day 47,8 mg/m3 196,4 mg/kg bw/day
d-Limonène	Dermale Orale Inhalation	10 mg/m3 2,950 mg/kg bw		10 mg/m3	13,8 mg/kg bw/day 16,6 mg/m3 4,8 mg/kg bw/day
(E)-2-Méthoxy-4-(1-propényl)phénol	Dermale Orale Inhalation				4,8 mg/kg bw/day 1,5 mg/m3 0,85 mg/kg bw/day
1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	Dermale Orale Inhalation				0,85 mg/kg bw/day 0,67 mg/m3
Trans-delta-damascone	Dermale Orale Dermale			0,069 mg/kg bw/day	0,38 mg/kg bw/day 0,38 mg/kg bw/day 1,25 mg/kg bw/day
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Orale Inhalation Dermale Inhalation Orale				0,25 mg/kg bw/day 0,43 mg/m3 51 mg/kg bw/day 70 mg/m3 24 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer
--------------	-------------------	-----------	------------



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one (isomères)	Eau	0.025 mg/l	0.0025 mg/l	
	Sédiment	3,73 mg/kg	0,75 mg/kg	
	Intermittent water			0,0013 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			2.7 mg/kg
Linalol	Orale			26.7 mg/kg food
	Eau	0,2 mg/l	0,02 mg/l	
	Sédiment	2,22 mg/kg	0,222 mg/kg	
	Intermittent water			2 mg/l
	STP			10 mg/l
Salicylate de benzyle	Soil			0,327 mg/kg
	Orale			7,8 mg/kg food
	Eau	0.001 mg/l	0 mg/l	
	Sédiment	0.583 mg/kg	0.058 mg/kg	
	Intermittent water			0,01030 mg/l
Acétate de linalyle	STP			10 mg/l
	Soil			1.41 mg/kg
	Orale			52.7 mg/kg food
	Eau	0,011 mg/l	0,001 mg/l	
	Sédiment	0,609 mg/kg	0,061 mg/kg	
Anisaldéhyde	Intermittent water			0,11 mg/l
	STP			1 mg/l
	Soil			0,115 mg/kg
	Eau	0,013 mg/l	0,0013 mg/l	
	Sédiment	0,06 mg/kg	0,006 mg/kg	
(2E)-2-Éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	Intermittent water			0,8111 mg/l
	STP			8,5 mg/l
	Soil			0,004 mg/kg
	Eau	0,0088 mg/l	0,00088 mg/l	
	Sédiment	1,05 mg/kg	0,105 mg/kg	
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	STP			1 mg/l
	Soil			0,206 mg/kg
	Orale			20 mg/kg food
	Eau	0,0016 mg/l	0,00016 mg/l	
	Sédiment	2,35 mg/kg	0,235 mg/kg	
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	Intermittent water			0,016 mg/l
	STP			100 mg/l
	Soil			0,468 mg/kg
	Orale			33,3 mg/kg food
	Eau	0,023 mg/l	0,0023 mg/l	
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Sédiment	0,223 mg/kg	0,0223 mg/kg	
	Intermittent water			0,23 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,031 mg/kg
	Orale			8,53 mg/kg food
3-Méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentén-1-yl)pent-4-én-2-ol	Eau	0,0053 mg/l	0,00053 mg/l	
	Sédiment	2,01 mg/kg	0,21 mg/kg	
	Intermittent water			0,053 mg/l
	STP			12,2 mg/l
	Soil			0,42 mg/kg
	Orale			66,76 mg/kg food
	Eau	0,0019 mg/l	0,00019 mg/l	
	Sédiment	0,067 mg/kg	0,0067 mg/kg	

Vanilline	Intermittent water			0,019 mg/l
	STP			1 mg/l
	Soil			0,0534 mg/kg
	Orale			33,3 mg/kg food
	Eau	0,118 mg/l	0,0118 mg/l	
(3-Méthylbutoxy)acétate d'allyle	Sediment	58,22 mg/kg	5,822 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Soil			11,54 mg/kg
	Eau	0.00077 mg/l	0.00008 mg/l	
	Sediment	0.0089 mg/kg	0.0009 mg/kg	
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	STP			0.0089 mg/l
	Soil			0.0013 mg/kg
	Eau	0,004 mg/l	0 mg/l	
	Sediment	0,0991 mg/kg	0,00991 mg/kg	
	STP			10 mg/l
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Soil			0,0174 mg/kg
	Orale			1,11 mg/kg food
	Eau	0,00061 mg/l	0,000061 mg/l	
	Sediment	0,11 mg/kg	0,011 mg/kg	
	Intermittent water			0,0061 mg/l
3,7-Diméthyl-octane-3-ol	STP			10 mg/l
	Soil			0.022 mg/kg
	Orale			40 mg/kg food
	Eau	0.009 mg/l	0.001 mg/l	
	Sediment	0.082 mg/kg	0.008 mg/kg	
Citronellol	Intermittent water			0,089 mg/l
	STP			450 mg/l
	Soil			0.011 mg/kg
	Eau	0.002 mg/l	0 mg/l	
	Sediment	0.026 mg/kg	0.003 mg/kg	
d-Limonène	Intermittent water			0,024 mg/l
	STP			580 mg/l
	Soil			0.004 mg/kg
	Eau	0.014 mg/l	0.0014 mg/l	
	Sediment	3.85 mg/kg	0.385 mg/kg	
(E)-2-Méthoxy-4-(1-propényl)phénol	STP			1.8 mg/l
	Soil			0.763 mg/kg
	Orale			133 mg/kg food
	Eau	0.0047 mg/l	0.00047 mg/l	
	Sediment	0.047 mg/kg	0.005 mg/kg	
1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	STP			10 mg/l
	Soil			0.007 mg/kg
	Orale			41.5 mg/kg food
	Eau	0,00109 mg/l	0,0011 mg/l	
	Sediment	0,087 mg/kg	0,00867 mg/kg	
Trans-delta-damascone	STP			3,2 mg/l
	Soil			0,017 mg/kg
	Orale			6,67 mg/kg food
	Eau	0.0074 mg/l	0.00074 mg/l	
	Sediment	0.958 mg/kg	0.0958 mg/kg	
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Intermittent water			0,0035 mg/l
	STP			2,41 mg/l
	Soil			0.187 mg/kg
	Eau	0,1 mg/l	0,01 mg/l	
	Sediment	0,238 mg/kg	0,0238 mg/kg	

	Intermittent water STP Soil Orale			1 mg/l 1000 mg/l 0,0253 mg/kg 313 mg/kg food
--	--	--	--	---

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre :

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez-vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



- Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité: inconnu.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié : filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. $\pm 0,5$ mm. Indication du temps de perméabilité: inconnu.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux, porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme NE 166.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

*

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

État physique	: Liquide.	Matériau imprégné.
Couleur	: Jaune clair.	
Odeur	: Parfumée.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: Non applicable.	Produit anhydre.
Hydrosolubilité	: Insoluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non applicable.	Non mesurés. Non pertinent pour les mélanges.
Point d'éclair	: > 100 °C	Coupelle fermée.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: > 220 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: Inconnu.	
Propriétés explosives	: Pas d'explosif.	
Limites d'explosion (%) dans l'air	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,7 (Acétate de linalyle)
	:	Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 5,2 (Linalol)
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas d'agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: Non pertinent.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Pression de vapeur (20°C)	: Inconnu.	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Densité de vapeur relative : Not known (air = 1)
Masse volumique (20°C) : 0.929 g/ml
Caractéristiques des particules : Non applicable. Liquide.

9.2. Autres informations

Autres informations : Non pertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

*

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 8,36 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 41 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Ne contient pas de substances classées comme allergène respiratoire. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérogènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau.

Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Mutagénicité	: Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contact oculaire	
Corrosion/irritation	: Irritant.
Ingestion	
Toxicité aiguë	: DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aspiration	: Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/irritation	: Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
Cancérogénicité	: Ne contient pas de substances cancérogènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	: Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	: Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one (isomères)	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Rat
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris
	Irritation de la peau	Irritant	-----	-----
	Irritation des yeux - estimation	Non-irritant	QSAR	-----
	NOAEL (orale)	120 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (développement, orale)	480 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	Souris
	NOAEL (fertilité, orale)	> 300 mg/kg bw/d		Rat
	NOAEL (développement, orale)	365 mg/kg bw/d	-----	Rat
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
	Sensibilisation cutanée	12650 ug/cm2	OECD 429	Souris
Linalol	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (fertilité, orale)	500 mg/kg bw/d		Rat
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	NOAEL (dermale)	250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 475	Souris
	DL50 (dermale)	5610 mg/kg bw	-----	Lapin
	Irritation de la peau	Légèrement irritant	-----	Homme
	DL50 (orale)	2790 mg/kg bw	-----	Rat
	NOAEL (orale)	117 mg/kg bw/d	-----	Rat
	NOAEL (fertilité, orale)	158 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
Salicylate de benzyle	Sensibilisation cutanée	725 ug/cm2	OECD 429	Souris
	NOAEL (orale)	177 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat
	Irritation de la peau	Non-irritant	OECD 404	Lapin

Acétate de linalyle	NOAEL (développement, orale)	158 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Chinese Hamster
	Irritation des yeux	Modérément irritant	-----	Lapin
	DL50 (orale) - estimation	> 2000 mg/kg bw	Read across	
	DL50 (dermale) - estimation	> 2000 mg/kg bw	Read across	
	DL50 (orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	CL50 (inhalation)	13934 mg/kg bw	-----	Rat
	Irritation de la peau	> 2740 mg/m3	-----	Souris
	Irritation de la peau	Non-irritant	-----	Homme
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 404	Lapin
	NOAEL (orale) - estimation	Irritant	OECD 405	Lapin
	NOAEL (dermale)	160 mg/kg bw/d	OECD 407	Rat
	Mutagénicité	250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium
(2E)-2-Éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 476	Souris
	NOAEL (développement, orale)	Non-génotoxique	OECD 474	Souris
	CL50 (inhalation) - estimation	> 1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	Sensibilisation cutanée	> 5000 mg/m3	-----	Rat
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 406	Cobaye
	Génotoxicité - in vitro	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye
	Mutagénicité	Non-génotoxique	OECD 476	
	NOAEL (fertilité, orale)	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	DL50 (orale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	Irritation de la peau	> 2000 mg/kg bw		Lapin
	Irritation des yeux	Faiblement irritant	OECD 404	Lapin
	NOAEL (orale)	Irritant	OECD 405	Lapin
	DL50 (orale)	981 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Mutagénicité	> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
	Génotoxicité - in vitro	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Irritation de la peau	Non-génotoxique	OECD 476	Chinese Hamster
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 404	Lapin
	NOAEL (orale)	Non-irritant	OECD 405	Lapin
	NOAEL	1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	NOAEL (développement, orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	NOAEL (fertilité, orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris
	DL50 (orale)	5000 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Lapin
	NOAEL (orale) - estimation	117 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	NOAEL (dermale) - estimation	250 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Irritation de la peau	Irritant	-----	Lapin
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	Irritation des yeux	Irritant	-----	Lapin
	DL50 (orale)	5000 mg/kg bw	-----	Rat
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle				

Vanilline	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Lapin
	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin
	Irritation de la peau	Non-irritant		Lapin
	NOAEL (orale) - estimation	710 mg/kg bw/d	Read across	
	DL50 (orale)	> 3500 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5010 mg/kg bw		Lapin
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.		Cobaye
	Irritation de la peau	Non-irritant	-----	Lapin
	Irritation des yeux	Faiblement irritant	-----	Lapin
	NOEL	Non-cancérogène	-----	Rat
	(cancérogénicité, orale)			
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOEL (orale)	2500 mg/kg bw/d		Rat
	NOAEL	> 500 mg/kg bw/d	-----	Rat
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	(développement, orale)			
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	
	NOAEL (orale)	> 650 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Souris
	DL50 (orale)	> 2325 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Irritation de la peau	Irritant		Homme
	Irritation des yeux	Irritant	-----	-----
	NOAEL (orale)	10 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat
	NOAEL	115 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	(développement, orale)			
	NOAEL (fertilité, orale)	115 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	DL50 (orale) - estimation	> 5000 mg/kg bw	Read across	Rat
	Sensibilisation cutanée - estimation	Sensibilisant.	Read across	Souris
(Z)-3,4,5,6,6-pentaméthylhept-3-en-2-one	Mutagénicité - estimation	Non mutagène	Read across	Salmonella typhimurium
	NOAEL (orale) - estimation	42 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	NOAEL (fertilité) - estimation	120 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOAEL	120 mg/kg.d	Read across	Rat
	(développement) - estimation			
	DL50 (orale)	8270 mg/kg bw		Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Lapin
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	
	NOAEL (orale)	316 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat
	NOAEL (dermale) - estimation	250 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	NOAEL (fertilité) - estimation	365 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOAEL	1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	(développement, orale)			
3,7-Diméthyl-octane-3-ol	Irritation de la peau	Irritant		Lapin
	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3		Rat
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris

Citronellol	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
	Sensibilisation cutanée	10875 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (orale)	> 50 mg/kg bw/d		Rat
	Irritation de la peau	Modérément irritant		Lapin
	DL50 (orale)	3450 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale)	2650 mg/kg bw		Lapin
	NOAEL (fertilité, dermale)	300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	NOAEL (toxicité sur le développement, dermale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	Irritation de la peau	Modérément irritant	Patch test	Homme
d-Limonène	Irritation des yeux	Modérément irritant		Lapin
	Génotoxicité - in vivo	> 2000 mg/kg bw/d		Rat
	NOEL (cancérogénicité, orale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 451	Rat
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	
	NOAEL (développement, orale)	600 mg/kg bw/d		Rat
	Irritation de la peau	Irritant	-----	-----
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	-----	Lapin
	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 423	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
(E)-2-Méthoxy-4-(1-propényl)phénol	NOAEL (orale)	150 mg/kg bw/d		Rat
	DL50 (orale) - estimation	541,5 mg/kg bw	Read across	
	DL50 (dermale)	1911 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris
	DL50 (dermale) - estimation	> 2150 mg/kg bw	Read across	Rat
	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	-----	Rat
	Irritation de la peau	Irritant	-----	-----
	Irritation des yeux - estimation	Non-irritant	Read across	Lapin
	Sensibilisation cutanée	305 ug/cm2	OECD 429	Souris
	NOAEL (orale) - estimation	30 mg/kg bw/d	Read across	Rat
1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	NOAEL (développement) - estimation	400 mg/kg.d	Read across	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	-----
	DL50 (dermale) - estimation	> 5000 mg/kg bw	Read across	
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	Souris
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 439	
	Sensibilisation cutanée - estimation	Sensibilisant.		
	DL50 (orale)	1400 mg/kg bw	-----	Souris
	NOAEL (orale) - estimation	30 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
Trans-delta-damascone	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 438	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

	NOAEL (développement) - estimation	> 30 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOAEL (fertilité, orale)	85 mg/kg bw/d	OECD 407	

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres informations : Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

*

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 1 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 2 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Contient des substances bio-accumulatives.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Adsorption dans le sol, faible mobilité.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations supérieures à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one (isomères)	Biodégradation ultime aérobie (%)	0 %	OECD 301 C	
	CL50 (poisson)	1,3 mg/l	OECD 203	Lepomis macrochirus
	NOEC (poisson)	2,2 mg/l	OECD 203	Lepomis macrochirus
	NOEC (poisson)	0,16 mg/l.d	OECD 210	Brachydanio rerio
	CE50 (puce d'eau)	1,38 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,028 mg/l.d	OECD 211	Daphnia magna
	CI50 (algues)	> 2,6 mg/l	OECD 201	Desmodesmus subspicatus

(2E)-2-Éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	Log P(oe)	5,23		
	FBC	391		
	CI50 (algues)	2,5 mg/l		Pseudokirchnerella subcapitata
	CL50 (poisson)	1,1 mg/l	-----	Lepomis macrochirus
	Biodégradation ultime aérobie (%)	5 %	OECD 301 D	
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	CE50 (puce d'eau)	1,34 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	Log P(oe)	4,44		
	CL50 (poisson)	1,9 mg/l	OECD 203	Brachydanio rerio
	CE50 (puce d'eau)	1,6 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	NOEC (poisson)	1,3 mg/l	OECD 203	Brachydanio rerio
	NOEC (puce d'eau) - aiguë	0,68 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CI50 (algues)	> 2 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	Biodégradation ultime aérobie (%)	< 60	OECD 302 C	
	Log P(oe)	5,4		
	FBC	530		
3-Méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentén-1-yl)pent-4-én-2-ol	CL50 (poisson)	1,7 mg/l	OECD 203	Pimephales promelas
	NOEC (poisson)	0,96 mg/l	OECD 203	Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	1,1 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	NOEC (puce d'eau) - aiguë	0,32 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	Biodégradation ultime aérobie (%)	66 %	OECD 301 F	
(3-Méthylbutoxy)acétate d'allyle	Log P(oe)	4,2		
	FBC	366		
	CI50 (algues) - estimation	2,06 mg/l	-----	-----
	CL50 (poisson) - estimation	0,77 mg/l	-----	-----
	CE50 (puce d'eau) - estimation	5,09 mg/l	-----	-----
[3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	Biodégradation ultime aérobie (%)	> 60 %	OECD 301 B	
	Log P(oe)	2,72		
	CL50 (poisson) - estimation	0,055 mg/l	-----	-----
	CE50 (puce d'eau)	0,044 mg/l		Daphnia pulex
	Log P(oe)	6,38		

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Des restes de ce produit, des chiffons imprégnés, et des emballages non vidés sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Aucun.

Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Catalogue des Déchets Européen	: Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
Codes OMoD	: 20 01 97 S
Législation locale	: L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : UN 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

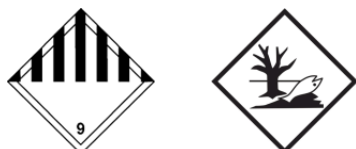
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one (isomères) ; [3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène)

Nom d'expédition (IMDG, IATA) : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)ethan-1-ones (isomers) ; [3R-(3α,3aβ,7β,8α)]-1-(2,3,4,7,8,8ahexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl)ethan-1-one)

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 9
Code de classification : M6
Groupe d'emballage : III
Etiquette de danger : 9 + la marque "matière dangereuse pour l'environnement".
Le code de restriction : (-)
en tunnels



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu. Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 (Dispositions spéciales 375).

IMDG (Mer)

Classé : 9
Groupe d'emballage : III
EmS (incendie / fuite) : F - A / S - F
Polluant marin : Oui
Autres informations : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 (IMDG code 37-14, 2.10.2.7).

IATA (Air)

Classé : 9
Code d'ERG : 9L



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de ce produit.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2020/878 (REACH), Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur. Directive 2008/98/CE (déchets).
: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No :

4511 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.
: En Suisse, l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Teneur en COV soumis à : 177 g/l
taxe (La Suisse)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (UE) No 2020/878 daté du 18 juin 2020 et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complète les informations techniques mais ne les remplace pas et n'offre pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou mises à jour par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais ne sont pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE : Estimation de la toxicité aiguë
CLP : Classification, étiquetage et emballage
CMR : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE : Communauté économique européenne



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Le recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac, de l'OMI.
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: La valeur limite d'exposition
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
UFI	: Identifiant unique de formulation
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Les principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Eye Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 2	: Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3 :

Flam. Liq. 3	: Liquide inflammable, catégorie 3.
Acute Tox. 2	: Toxicité aiguë, catégories de danger 2.
Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
STOT SE 3	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
Asp. Tox. 1	: Danger par aspiration, catégorie 1.
Aquatic Chronic 1	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.
Aquatic Chronic 3	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.
Aquatic Acute 1	: Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Pays / Code de langue : FR / FR

Fin de la fiche de données de sécurité.